

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Juillet 2015 à 19h00

Présents : BARAFFE Jean-Pierre, BION Arlette, DARD Didier, DOUMER Sonia, GAUSSIN Christian, GOSZKA Gilles, GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, LOMBARDET Christophe, NOEL Charline, RIBIERE Jean-François, ROPP Michèle.

Absents excusés : BARI Pierre (procuration à BION Arlette), CARISEY Nicolas (procuration à RIBIERE Jean-François)

Absent : DONZE Philippe

Secrétaire de séance : RIBIERE Jean-François

L'ordre du jour était :

- Agence Postale Communale
- Recrutement emploi avenir
- Décision modificative N°1 (Régularisation imputation 2014)
- Eolien (promesse de bail COMMUNE-ONF – OPALE
- Questions diverses

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

La Poste de Saulnot est fermée suite aux moisissures qui y ont été signalées, et ne pourra ré-ouvrir qu'une fois que les travaux nécessaires à leur traitement auront été réalisés. Habitat70 responsable de la gestion du bâtiment a depuis, prit les dispositions nécessaires pour que les entreprises concernées interviennent le plus rapidement possible, à savoir dès début septembre.

Indépendamment de ce problème, il s'avère que le service assuré par cette agence a été au fil des ans réduit, au point de ne plus correspondre aux besoins des administrés. Aujourd'hui se pose donc la question de savoir si l'on persiste dans cette direction, ou au contraire si l'on accepte la proposition de la Poste, consistant à passer en Agence Postale Communale.

Monsieur le Maire rappelle point par point les différents services qui pourraient alors être proposés en parallèle par l'APC, (pour exemple maison des services publics, antenne internet, ...) dans le cas où l'on s'orienterait vers une telle solution. Le conseil fait son choix pour la mise en place, d'une Agence Postale communale, gérée par un employé communal préalablement formé par la Poste. La convention correspondante sera établie pour une durée de neuf ans renouvelable. Une indemnité mensuelle sera versée à la commune, avec une somme égale à trois fois ce montant au moment de l'installation. Le conseil concrétise cette décision par un vote dont les résultats sont les suivants :

➤ 12 voix POUR - 2 voix CONTRE (A. BION, P. BARI)

RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR

L'embauche d'une personne supplémentaire, s'avère nécessaire afin de renforcer l'équipe actuelle des employés municipaux. Après étude il s'avère que le choix d'un emploi avenir, permettrait de bénéficier des avantages suivants :

Aide de l'état à hauteur de 75% du SMIC.

Exonération des charges patronales.

Serait certainement une véritable opportunité pour un jeune qui pourrait ainsi bénéficier d'une formation spécifique.

Permet aux jeunes sans emploi de se réinsérer dans le monde du travail.

Il est toutefois à noter que ce type de contrat est assujéti à une période maximale de 36 mois.

Au premier trimestre le Centre de Gestion 70 nous avait proposé un jeune âgé de 21 ans, pour un remplacement temporaire. Ce dernier qui arrive en fin de mission, a donné entière satisfaction dans son travail et s'est parfaitement bien intégré au sein de l'équipe en place. L'idée de l'embaucher par l'intermédiaire d'un contrat « Emploi avenir » est proposé au Conseil, lequel se prononce par le vote suivant.

Pour : 14 (Unanimité)

Décision MODIFICATIVE N° 1

Suite à une erreur d'imputation sur le titre 111 de 2014, une décision modificative permettant d'effectuer l'écriture de la régularisation nécessaire, est proposée au vote du conseil.

Pour : 14 (Unanimité)

PROJET EOLIEN

- Considérant la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production électrique utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux et européens, répétés dans le cadre du Grenelle de l'environnement :

- Vu le projet de promesse de bail emphytéotique qui a été transmis au conseil municipal, et qui détaille les contraintes et les intérêts, notamment financiers, qu'implique l'accueil d'éoliennes sur des terrains appartenant à la commune, ce projet étant annexé à la présente délibération.

Le Conseil est donc amené à se prononcer pour autoriser le Maire à signer un projet de bail emphytéotique avec la société Opale Energies Naturelles concernant les terrains communaux.

L'obstruction et le comportement anti démocratique des opposants à ce projet, n'a pas permis aux élus d'exercer leur rôle de décision. En conséquence le Maire et le Conseil Municipal, s'en remettent à l'autorité de tutelle à savoir la préfecture de Haute Saône, afin de connaître quelles suites seront données par le représentant de l'Etat.

Séance levée à 20h55

Saulnot, le 03 août 2015.

C. GAUSSIN, maire.

